



LE MATERIEL

Pour pratiquer vous aurez besoin :



Masque



Tuba



Paire de palmes



Maillot de bain



Bonnet de bain



Serviette de bain



Sandales de piscine



1 jeton de caddies



Savon

Le gilet stabilisateur et le détendeur vous sont prêtés par le club



Les moniteurs et l'équipe matériel seront là pour vous conseiller, inutile de vous précipiter pour l'achat de votre matériel. Pour les premières séances nous vous prêterons du matériel.

*Nous avons un partenariat avec les magasins **plongée équilibre** 84 rue du rocher 75008 Paris (10 min à pied de la gare Saint Lazare) et **Fadis Diving** 70 rue Henri Barbusse 92000 Nanterre : -10% sur vos achats.*

L'EQUIPE BENEVOLE

Les membres du COMA PLONGEE sont tous bénévoles et ne sont donc pas rémunérés.

Nous pensons que nos adhérents sont notre force, par conséquent nous sollicitons les compétences de chacun pour faire vivre le club au quotidien.

La cohésion, le dynamisme, la simplicité et le respect sont les maîtres mots du club.

Avant d'accéder au bassin pour des raisons de sécurité, présentez-vous au secrétariat pour signer la fiche d'émargement avant de gagner les bassins.

Si vous oubliez, pas de panique la fiche d'émargement sera posée sur la table de la fosse, pensez à la remplir svp.

Le secrétariat est là pour répondre à vos demandes dans les meilleurs délais.

Alors n'hésitez pas à nous solliciter.

LES SUBVENTIONS

Le COMA PLONGEE peut être sollicité pour subventionner le passage d'un brevet d'encadrement.

Actuellement, voici ce qui régit les aides à la formation :

La délivrance de ces aides est assortie d'une obligation d'enseignement dans le club de deux ans consécutifs aussi bien sur les séances piscine que sur les sorties club.

A l'issue de cette période, elle devient définitivement acquise.

En cas de départ anticipé, sauf cas de force majeur, le bénéficiaire de la formation s'engage à restituer tout ou partie de la participation financière supportée par le club, au prorata temporis de son obligation. (Article 15 du Règlement Intérieur du COMA Plongée).

Examen Initiateur (réalisé au sein d'un Comité Départemental) :

CANDIDAT ADMIS = passage de niveau subventionné à 100%

Examen Encadrant E2 ou MF1 :

CANDIDAT ADMIS = passage de niveau subventionné (PLAFONNÉE A 400 €)

MF1 = financement du stage initial et du stage final (PLAFONNÉE A 600 €)

Le versement de l'aide se fera en 2 temps :

- 50% à l'issue de la première année d'engagement,
- 50% à l'issue de la seconde année.

REGLEMENT COTISATION

Pour le règlement de votre cotisation

☐ chèques

Possibilité de régler en 2 mensualités - 1ère mensualité en 01 octobre 2025
- 2ème mensualité le 02 janvier 2026

☐ Un virement bancaire de la totalité de la cotisation sur le compte du COMA PLONGEE

IBAN : FR76 3006 6103 9100 0107 8460 144 BIC : CMCIFRPP

Avec pour libellé obligatoire votre nom de famille et prénom.

Pour les adhérents bénéficiant d'une prise en charge partielle ou totale de leur cotisation par leur comité d'entreprise, une attestation sera délivrée sur demande.

ASSURANCE

Du seul fait de votre **licence** vous bénéficiez de la garantie "**Responsabilité Civile**", qui vous couvre pour les dommages que vous pourriez causer involontairement à des tiers dans le cadre de la pratique des activités reconnues par la FFESSM.

Vous bénéficiez également d'un contrat fédéral de protection juridique.

Nous vous recommandons l'assurance **Loisir 2** qui vous couvre contre les dommages corporels auquel la pratique des activités reconnues par la FFESSM peut vous exposer.

**Pour plus de détails les fichiers des assurances des licenciés sont téléchargeables sur notre site web ou via www.cabinet-lafont.com.*

CONTACTS

Notre courriel : club@coma-plongee.com



Facebook : Coma Plongee Apnee

Groupe Facebook : COMArgenteuil-Plongée sous-marine



Instagram : @comaplongee

Site web : coma-plongee.com

PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

- ☐ la fiche d'adhésion (disponible sur notre site web) remplie et signée **par mail**
- ☐ la cotisation par chèque à l'ordre du COMA Plongée (tous les chèques doivent être remis lors de l'inscription) ou 1 virement bancaire
- ☐ Le certificat médical que vous devez nous envoyer par mail (vous pouvez également enregistrer votre certificat sur votre espace personnel sur le site de la FFESSM <https://monespace.ffessm.fr>)
- ☐ Pour les mineurs : l'autorisation parentale
- ☐ Certificat de scolarité ou carte de collégien, lycéen, étudiant, etc.